

Poursuite des études des réfugiés

La situation des **requérants d'asile et des réfugiés** est de plus en plus mise en lumière par les médias. La Suisse en accueille bon nombre, dont une partie qui obtient à terme un statut durable **de résident**. Parmi ces personnes, certaines disposent d'un **diplôme universitaire** ou étaient étudiants dans leur pays d'origine. Or, une fois arrivés en Suisse, ils se retrouvent confrontés à des **obstacles administratifs et linguistiques** souvent insurmontables, si bien qu'ils n'ont que rarement accès aux autres écoles en Suisse, notamment lorsqu'il s'agit de terminer un cursus. Ils doivent se plier à de nombreuses exigences avant de pouvoir intégrer une haute école et se retrouvent ainsi **empêchés d'accéder ou de poursuivre une formation pourtant nécessaire à leur bonne intégration**. Ils ne disposent en effet que rarement des preuves nécessaires à leur admission ou suffisantes quant à **l'équivalence de leur diplôme ou maturité**. De plus, ils peinent également à atteindre le niveau linguistique requis et **doivent subir l'examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECU)**, qui est peu adapté à leurs besoins dans la mesure où ils doivent, dans des conditions déjà difficiles, maîtriser un nombre de connaissances sans pertinence pour la poursuite de leurs études.

Des élus au Grand Conseil vaudois ont déposé un postulat demandant **de renforcer l'accès des réfugiés aux hautes écoles**. Une démarche semblable est en cours au parlement fédéral, où la conseillère nationale Claudia Friedl (PS/SG) a proposé lors de la session de mars une interpellation en ce sens.

Jusqu'à présent, l'aide aux réfugiés qui souhaitent étudier dans les universités suisses s'est concrétisée par des semestres d'essai, au cours desquels ils ont pu faire l'expérience temporaire des études en Suisse. Récemment, **l'Université de Genève a lancé son projet pilote « Horizon académique »**. En plus d'un test de français, l'Université de Genève demande que les requérants ou réfugiés soient diplômés au niveau bachelor ou master d'une université de leur pays d'origine ou qu'ils réussissent un examen d'admission. Relevons que parmi les 84 candidats de la première volée, 35 ont été admis. Un programme similaire, ledit « semestre de découverte », a été mis sur pied à l'Université de Zurich dès le semestre d'automne 2017. Il s'adresse à des migrants ayant déjà fréquenté les bancs d'une université de leur pays d'origine et dont l'exil a interrompu le parcours académique. La condition première pour y être admis n'est pas de disposer d'un diplôme universitaire, mais d'y avoir entamé un cursus. Vingt réfugiés bénéficient de ce programme, parmi 79 candidats, en tant qu'auditeurs libres le temps d'un semestre. La moitié d'entre eux viennent de Syrie. Les autres d'Afghanistan, d'Erythrée, d'Iran, de Tchétchénie ou de Palestine. Ce sont les étudiants qui ont été à l'initiative de cette initiative. Ils le financent également à hauteur de 11'000 francs, au travers d'un fond de solidarité, alimenté de manière volontaire par des étudiants et enseignants. A terme, ce projet offrira jusqu'à 40 places. Il doit permettre aux migrants de se préparer pour présenter ultérieurement une véritable demande d'immatriculation. Ils sont soutenus par un étudiant mentor et peuvent perfectionner leurs connaissances linguistiques au sein du **département des langues de l'université**. Relevons de plus que les réfugiés ne sont qu'auditeurs et n'exercent donc aucune influence sur le contenu, ni sur l'avancement d'un cours.

Il est donc possible de prendre des mesures pour renforcer l'accès des réfugiés aux hautes écoles. A cette fin, il convient de développer un programme de mise à niveau linguistique spécifique aux hautes écoles et un accompagnement, par exemple sous forme de mentorat.

Le fait de permettre aux migrants d'obtenir un titre reconnu leur donne beaucoup de chances de pouvoir s'intégrer et de vivre de manière autonome. La société a donc tout à gagner à prendre des mesures dans ce sens. Ainsi, davantage de réfugiés seront employables, ce qui permettra également d'alléger la charge financière de la Confédération, des cantons et des communes !

Il convient donc que le Conseil-exécutif propose un programme d'accompagnement permettant aux réfugiés d'entreprendre ou d'achever une formation universitaire dans le canton de Berne.